

Appel de propositions à une initiative structurante

Regroupement stratégique Inégalités sociales de santé et équité

But du concours

Le but de ce concours présenté par le Regroupement stratégique Inégalités sociales de santé et équité (RSISSE) du Réseau de recherche en santé des populations du Québec (RRSPQ) est de soutenir le financement d'une équipe et d'un projet de recherche pilote portant sur les questions : 1) de la santé des populations autochtones ou 2) de la santé des populations en milieu rural en vue d'une soumission à un concours externe. Un financement maximal de 10 000\$ pourra être obtenu.

Objectifs du regroupement stratégique

Les objectifs du RSISSE sont les suivants :

- Augmenter la capacité de recherche interdisciplinaire, interinstitutionnelle et intersectorielle sur l'équité et les inégalités sociales de santé, plus particulièrement en complémentarité avec les capacités déjà existantes au Québec;
- 2. Soutenir des initiatives structurantes et porteuses sur les questions liées à l'équité et aux inégalités sociales de santé ;
- 3. Favoriser le partage et l'utilisation des connaissances issues de la recherche sur les questions en lien avec l'équité et les inégalités sociales de santé.

Critères d'admissibilité

En plus de proposer un projet s'inscrivant en continuité avec les objectifs du RSISSE ci-haut mentionnés, les équipes doivent tenir compte des critères suivants :

- Le concours est ouvert à tous les membres chercheurs réguliers du RRSPQ ;
- L'équipe de recherche doit impliquer minimalement un chercheur régulier du RSISSE ;
- Au moment du versement des fonds, l'équipe ne devra pas disposer de fonds provenant d'un autre organisme subventionnaire pour la réalisation de ce projet ;
- Un membre chercheur régulier du RRSPQ ne peut soumettre qu'une seule demande dans le cadre de ce concours, en tant que chercheur principal ou co-chercheur principal ;
- L'équipe doit s'engager à soumettre une demande de subvention au terme de ce soutien financier et en informer les responsables du regroupement stratégique ;
- Les simples recensions des écrits ne peuvent constituer des projets admissibles dans le cadre de ce concours.

L'évaluation des propositions tiendra compte des éléments suivants :

- 1) **Qualité scientifique du projet**: a) Clarté de la problématique et des objectifs; b) rigueur méthodologique; c) faisabilité et d) originalité du projet;
- 2) Pertinence en lien avec les domaines de recherche privilégiés par le regroupement stratégique : Un intérêt particulier sera porté aux projets portant sur une des thématiques suivantes :
 - Amélioration des soins ou services pour des populations autochtones et/ou vivant en milieu rural (ex : mise en place de pratiques novatrices, adaptation de services aux caractéristiques et besoins, action ciblée sur les déterminants sociaux et écologiques, etc.);
 - Équité en santé et accès aux services pour les populations autochtones et/ou vivant en milieu rural;
 - Pratiques novatrices ou développement de politiques innovantes touchant l'équité en santé et concernant notamment les populations autochtones et/ou les personnes vivant en milieu rural.
- 3) Capacité du projet à générer de nouvelles collaborations interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles. Une attention particulière sera portée aux demandes impliquant la collaboration entre chercheurs provenant d'institutions situées en milieux urbains et de chercheurs provenant d'institutions situées hors de grands centres urbains;
- 4) **Collaborations/Partenariats à forte valeur ajoutée** (partenaire communautaire, implication d'acteurs clés en politique de santé, etc.) ;
- 5) **Importance des retombées anticipées :** potentiel d'amélioration des interventions en santé des populations, des services, et des politiques publiques ;
- 6) Présence d'un échéancier détaillé et réaliste s'échelonnant sur une période d'un an ;
- 7) Présentation des différentes **stratégies de transfert de connaissances** retenues.
- 8) Réalisme du budget.

Dépôt des demandes et date limite

Le formulaire dûment complété et l'ensemble des documents requis doivent être acheminés **par courriel** à l'adresse suivante : <u>jacinthe.brisson@usherbrooke.ca</u>

La date limite pour le dépôt des demandes est le 15 avril 16h00.

Versement de la subvention

Au moment de l'annonce des résultats, 80% du montant total de la subvention seront versés.

Les 20% restant du montant de la subvention seront versés uniquement après réception d'une preuve de soumission à un organisme subventionnaire reconnu.

Autres informations

- Toute demande de subvention externe et/ou présentation et publication qui résultera de ce financement doit inclure comme co-chercheurs les chercheurs impliqués dans la présente demande.
- L'équipe subventionnée s'engage à aviser le regroupement de toute publication résultant du projet subventionné.
- La contribution financière du regroupement doit être explicitement mentionnée dans les publications et conférences rendues possibles grâce à cette subvention.

Pour tout autre renseignement, écrivez à **Jacinthe Brisson** à l'adresse suivante : jacinthe.brisson@usherbrooke.ca